



Les hommes et les femmes peuvent-être victimes de violences domestiques. La Matmut étant le reflet de la société, malheureusement des collègues subissent ces violences. Nous pouvons et nous devons agir.

## Les violences domestiques

En France, [selon le ministère de l'Intérieur](#), « 244 000 victimes de violences conjugales ont été enregistrées en 2022 par les forces de sécurité, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente. La grande majorité des victimes sont des femmes (86 %) et les mis en cause sont le plus souvent des hommes (87 %). Seulement une victime sur quatre de violences conjugales a porté plainte ».

Les violences domestiques peuvent correspondre à des violences :

- psychologiques (harcèlement moral, insultes, menaces) ;
- physiques (coups et blessures) ;
- sexuelles (viol, attouchements). Attention, il peut y avoir viol même en cas de mariage ou de Pacs ;
- économiques (privation de ressources financières et maintien dans la dépendance).



## La Matmut peut et doit agir !

Pendant le confinement, des collègues ont demandé à revenir sur site pour échapper aux violences domestiques. Les demandes ont été acceptées par la Direction.

Bien que ces événements soient extérieurs à l'entreprise, Nous, salariés de la Matmut, ainsi que la Direction, avons un rôle à jouer.

Il ne faut pas détourner le regard mais il faut aider notre collègue victime.

Nous pouvons détecter les violences domestiques par :

- des retards fréquents, absences répétées et/ou imprévues
- une baisse de concentration liée à un épuisement physique et émotionnel
- des blessures physiques visibles (bleus, contusions...)
- un changement de comportement social et troubles émotionnels (irritabilité soudaine, pleurs, perte de confiance, retrait de la vie sociale et amicale...)
- un changement au niveau de l'investissement ou de la performance au travail (erreurs, problèmes d'attention, fatigue, baisse de l'efficacité...)
- un calme ou une discrétion exceptionnels.

**Si l'entreprise prend cela pour un laisser-aller, la situation peut conduire à un licenciement, par exemple pour absentéisme. Ainsi, le seul refuge qui est son travail peut être retiré à la victime.**

FO Matmut demande à la Direction :

- de communiquer des informations sur les numéros à contacter en cas d'urgence via l'intranet de l'entreprise, le panneau d'affichage, dans les toilettes, dans le dossier d'accueil des nouveaux arrivants etc. ;
- proposer des ateliers de sensibilisation sur les mécanismes des violences au sein du couple et leurs conséquences en partenariat avec l'association [RESONANTES](#)
- favoriser la mobilité géographique si notre collègue le demande
- Permettre aux collègues de prendre rendez-vous avec les avocats collaborateurs de MPJ et de prendre en charge les frais juridiques.
- octroyer des jours de congés ou autorisation d'absence pour toutes les démarches médicales.

### VERBALES



### PHYSIQUES



### PSYCHOLOGIQUES



### SEXUELLES



## App-Elles - L'appli contre les violences sexistes et sexuelles

FO Matmut profite de ce tract pour vous présenter l'application App-Elles qui est la première application mobile française solidaire des femmes et des filles victimes de violences.

Les services de l'État en font déjà la promotion au sein de différents ministères mais également au sein des écoles pour présenter cette application, disponible sur tous les smartphones.

Cette application a pour but de répondre aux principaux besoins d'assistance et de soutien des victimes et des témoins confrontés à une situation de violence présente, passée ou potentielle.

Elle est conçue pour faire gagner du temps aux utilisatrice.s et les aider à trouver plus facilement les informations et les contacts qui peuvent leur être utiles et salutaires face à une situation de détresse, de danger ou d'urgence.

Elle permet d'alerter et de contacter rapidement ses proches, les secours, les professionnel.le.s et toutes les aides disponibles sur un territoire.

### Quelles sont ses fonctionnalités ?

**Alerter ses proches et les secours :** Jusqu'à trois personnes peuvent être définies comme contacts de confiance.

Au déclenchement d'une alerte, l'application notifie simultanément les trois contacts qu'une alerte en cours. Les trois aidants vont pouvoir suivre en temps réel la situation et organiser l'intervention des secours. Les avantages opérationnels du dispositif sont nombreux :

- Réception des alertes par notifications push sonores;

- Suivi de la position GPS sur carte;
- Écoute en direct de l'environnement sonore (sons et voix) avec la possibilité de revenir au début de l'alerte et de reprendre le live à tout moment.
- Enregistrement dès la première seconde du déclenchement de l'alerte et sans limite de durée ;
- Précomposition des numéros des services d'urgence (112 et 114),
- Système de communication Push to Talk permettant de parler avec la personne en détresse sans avoir à composer son numéro.
- Hors réseau, l'alerte est enregistrée sur le mobile puis partagée au serveur dès rétablissement de la connexion,
- Les données de chaque alerte sont stockées sur le cloud et peuvent être téléchargées pour constituer des preuves en vue d'une procédure sociale ou judiciaire.

**En parler avec des professionnels :** L'application permet d'appeler les professionnels de l'accompagnement et de la prise en charge des victimes.

Elle répertorie les lignes d'aide (3919, 3020...) et plateformes de tchat en ligne (MaGendarmerie.fr, Arretonslesviolences.gouv.fr..) aux niveaux local et national.

**Agir :** L'application dispose d'une carte interactive permettant aux utilisateurs de localiser les centres d'accueil et de prise en charge à proximité.

Elle répertorie les informations et ressources en ligne et propose des fiches conseils et de premiers secours.

### En cas d'urgence et de danger immédiat

- Appeler le 17 (police secours) ;
- Ou envoyer un SMS au 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes ;
- Pour un conseil, une orientation ou signaler un fait de violences : appeler le 39 19 : numéro gratuit et anonyme fonctionnant du lundi au vendredi de 9h à 22h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h ;
- Signaler votre situation sur Internet via la plateforme dédiée fonctionnant tous les jours sans exception, 24h/24 avec un tchat non traçable : [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr).

**FO-MATMUT**, la Force syndicale des salariés Matmut.





## Matmutien, Matmutienne !

### Reste informé de ce qui se trame !

FO Matmut ne pratique pas la complaisance complice avec la Direction, et notre communication lui déplaît fortement... Résultat :

- La Direction a largement compliqué l'accès à l'actualité syndicale depuis la page d'accueil de Matmut Connect,
- Nos tracts sont systématiquement publiés au bout de 48h, contrairement à d'autres syndicats... **Enfin... Quand ils sont publiés !**

## Le bon réflexe : la Lettre d'information de FO Matmut !

S'inscrire à la Lettre d'information, c'est l'assurance de **ne rien louper** de la parole et des actions de FO Matmut. C'est aussi recevoir un **résumé du CSE**, des **alertes sur les sujets urgents**...

**Environ une fois par semaine,**

**Recevez un mail récapitulatif tout ce qu'il faut savoir !**

Flashez le QR Code ou allez directement sur [fo-matmut.org](http://fo-matmut.org)

Vous pouvez aussi nous suivre sur les réseaux sociaux :



**Avec la Direction qui bloque ouvertement notre communication, pouvoir vous apporter l'actualité syndicale autrement que par Matmut Connect est maintenant indispensable ! Abonnez-vous !**

Suivez-nous sur 

Recevez nos publications directement sur votre smartphone !

[Ajoutez FO Matmut comme favoris en cliquant ici](#)

ou flashez ce QR Code :



Dans l'application, enregistrez FO Matmut en favoris en cliquant sur **l'étoile** :

